

Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 19 décembre 2019
Présents : 7	L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 décembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE
Votants: 8	Représentés: Nadine BAPTISTE par Anne BAZALGUES Excuses: Absents: Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Claude LAGARDE Secrétaire de séance: Edith LANDOIS

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2019
- Présentation de l'ordre du jour

Délibérations :

- 1- Vote de crédits supplémentaires (DM 3) remboursement crédit relais
- 2- Vote de crédits supplémentaires (DM 4) ajustement pour salaires
- 3- Proposition d'achat et de prix pour la maison Foulastré

Autres points à l'ordre du jour :

- 1- Point sur adressage communal
- 2- Enquête logement : la campagne a démarré
- 3- Point restauration vitraux

Questions et informations diverses

Délibérations

Objet: Vote de crédits supplémentaires (DM 3) remboursement crédit relais - DE 2019 037

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2019, pour le remboursement du prêt relais pour le logement communal, ayant été insuffisant, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	10000.00	
1641 - 93	Emprunts en euros		10000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires (DM 4) ajustement pour salaires - DE 2019 038

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisant, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1300.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Proposition d'achat et de prix pour la maison "Foulastré" - DE 2019 039

Suite à la discussion engagée lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre dernier pour l'achat éventuel de la maison dite "maison Foulastré", M. le Maire rappelle qu'il s'agit de faciliter le quotidien de l'agent technique en libérant de l'espace occupé par le Comité des Fêtes dans le local technique de la Commune.

Il présente ensuite les devis reçus pour le projet d'un local commun Commune-Comité des Fêtes.

	Bâti sur parking cimetière (HT)	Travaux sur maison Foulastré (HT)
Entreprise Delpon :	19 346,00 €	9 610,66 €
Entreprise ERC :	19 171,50 €	9 375,00 €
Entreprise Thierry LESELLIER :	sans réponse	sans réponse

M. le Maire précise que les travaux pourraient se faire en deux temps : d'abord réaliser le gros œuvre, puis ensuite faire les enduits extérieurs ultérieurement.

Après discussion, la majorité des membres du Conseil Municipal considère que le projet ne présente pas un intérêt suffisant pour engager la Commune juste avant des élections.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition d'achat.

Le Conseil Municipal décide, à 1 voix pour, 1 abstention et 6 voix contre, de ne pas donner suite à la proposition.

Autres points à l'ordre du jour

1- Point sur adressage communal

La population a été informée de la disponibilité des plaques de numéro de rue à retirer à la Mairie et à installer dès maintenant.

2- Enquête logement : la campagne a démarré

Les personnes concernées par cette enquête sont contactées directement. Merci de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs.

3- Point restauration vitraux

Les deux premiers vitraux côté sud ont été reposés. Le troisième et le tympan côté ouest seront récupérés pour leur restauration début janvier. L'ensemble devrait être en place avant le mois de mars.

Questions et informations diverses

Ciné belle étoile

Cauvaldor propose de s'inscrire, avant le 22 janvier, pour prévoir une séance de projection en plein air pour l'été 2020. La condition sine qua non pour en profiter est de pouvoir proposer une solution de repli en cas de mauvais temps. Le seul lieu adéquat serait l'église, mais il faudrait demander la permission aux autorités religieuses. Il est décidé de ne pas s'inscrire.

Opération Patrimoine Art et Histoire (PAH)

Cauvaldor invite les communes à une réunion d'information sur l'opération de signalétique patrimoniale le 13 janvier. Il s'agit de proposer la mise en place des plaques informatives sur les églises ouvertes au public.

Défibrillateurs

Suite à une note d'information reçue de Cauvaldor pour proposer des achats groupés de défibrillateurs pour les ERP qui auraient obligation de s'équiper, nous déclinons l'offre car la Commune n'est pas concernée par l'obligation.

INSEE

La population légale de la commune de Couzou au 1er janvier 2020 passe en-dessous de la barre des 100 habitants : 94. Cela entraîne un changement dans le nombre de Conseillers Municipaux passant de 11 à 7 pour les élections du mois de mars 2020.

Médaille Léon Gambetta

A l'occasion du centenaire de l'entrée au Panthéon de Léon Gambetta, la Monnaie de Paris édite une médaille commémorative. Les personnes intéressées par son achat peuvent venir en mairie pour souscrire.

Remerciements Restaurants du Cœur

Suite au versement de la subvention votée en Conseil Municipal, les Restaurants du Cœur remercient le geste que la Commune a renouvelé en leur faveur.

Co-voiturage

La Préfecture du Lot propose un service de covoiturage auquel chacun peut s'inscrire (offre et demande). Inscription en ligne sur www.lotocar.fr, ou par téléphone au 05 31 60 09 03. M. le Maire précise qu'il existe également d'autres initiatives similaires sur le territoire.

Conseils à la rénovation énergétique

Nous rappelons qu'il existe de nombreuses fraudes concernant la rénovation énergétique. Le mieux est de prendre contact avec Quercy Energies pour se faire conseiller avant de prendre une décision. Tél. 05 65 35 81 26 ou www.quercy-energies.fr.

Atelier Plan Climat Et de Transition énergétique

Une animation du Parc naturel régional des Causses du Quercy a eu lieu le 15 novembre à Couzou. Malgré l'affichage et les relances par mail, seules 2 personnes de Couzou étaient présentes. Les points évoqués concernaient la mobilité, l'habitat et la production d'énergie.

Bulletin municipal

Le bulletin sera diffusé au cours de la première quinzaine de janvier.

Les vœux de la Commune auront lieu le samedi 18 janvier 2020 à la Mairie à 16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

La date provisoire de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 23 janvier 2020.